

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 80110 Numéro SIREN : 502 668 916 Nom ou dénomination : A L'EAU SOLAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/008460

Désignation de l'entreprise : EURL A L'EAU SOLAIRE

1 | 2 |

Adresse de l'entreprise 4 Z.A. DES PRAIRIES 38290 FRONTONAS

Durée de l'exercice précédent *

1 | 2 |

Numéro SIRET * 5 0 2 6 6 8 9 1 6 0 0 0 2 1

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	83	83
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	97 577	84 228
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	145 199	66 901
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	170	170
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 100	1 100
	TOTAL (II)	BJ	BK	244 128	151 211
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	51 096	51 096
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	57 500	57 500
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	59 826	6 404
	Autres créances (3)	BZ	CA	41 701	41 701
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	144 525	144 525
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 818	3 818
	TOTAL (III)	CJ	CK	358 467	6 404
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	602 595	157 615
Renvoi : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		EURL A L'EAU SOLAIRE		Néant ☐		
			Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500.....)			DA	7 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	750	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	204 218	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	45 143	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (II)			DL	257 611	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (III)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	36 218	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	319	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	70 428	
	Dettes fiscales et sociales			DY	61 198	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	19 205	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	187 369		
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	444 980		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	162 795
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

13

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : EURL A L'EAU SOLAIRE Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	430 985	FB	FC 430 985
	Production vendue biens * services *	FD	1 719	FE	FF 1 719
		FG	551 095	FH	FI 551 095
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	983 799	FK	FJ. 983 799
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 602
	Autres produits (I) (11)				FQ 1 605
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 986 007
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 437 779
	Variation de stock (marchandises)*				FT (53 073)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 300 262
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV (2 818)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 95 406
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 8 361
	Salaires et traitements *				FY 66 520
	Charges sociales (10)				FZ 53 869
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA 21 776
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE 11 488
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 939 571
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG 46 435
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 47
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP 47
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 273
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 273
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (227)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 46 209

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL A L'EAU SOLAIRE		Ncant ☐ *				
				Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	9 500			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	9 500			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	180			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	180			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	9 320			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	10 386			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	995 553			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	950 411			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	45 143			
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	602		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	16 906		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	4 369	obligatoires	A9	16 906
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	4 369	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (*) et le joindre en annexe) :			Exercice N				
CESSION VEHICULE			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
AMENDES			180		9 500			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
			Charges antérieures		Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise EURL A L'EAU SOLAIRENéant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	83	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
							Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2								KP
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	87 019	KT		KU	10 558
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	34 061	KW		KX	14 455	
		Matériel de transport *					KY	52 573	KZ		LA	55 490	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	7 520	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	181 173	LO		LP	80 503	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	170	8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	575	IU		IV	525		
TOTAL IV						LQ	745	LR		LS	525		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	182 000	OH		OJ	81 028		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	83	IX	83	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG	MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	97 577	ML	97 577	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	MM	MN	48 516	MO	48 516	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	89 163	MR	89 163	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	7 520	MU	7 520	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA		NB		
	Avances et acomptes		NC	ND	NE		NF		
	TOTAL III		IY	NG	NH	242 776	NI	242 776	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	M7		OW	
		Autres participations		IO	OX	OY	170	OZ	
		Autres titres immobilisés		II	2B	2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	1 100	2G	750		
TOTAL IV		I3	NJ	NK	1 270	2H	750		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	OK	OL	244 128	OM	243 608	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL A L'EAU SOLAIRE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>EURL A L'EAU SOLAIRE</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développements			CY		EJ		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE	83	PF		PG		PH	83					
TOTAL I			RK	83	RM		RN		RO	83					
Terrains			PI		PI		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	79 359	QA	4 869	QB		QC	84 228					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	30 924	QE	2 304	QF		QG	33 228						
	Matériel de transport	QH	31 721	QI	13 980	QJ	18 900	QK	26 801						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 248	QM	624	QN		QO	6 872						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II			QU	148 252	QV	21 776	QW	18 900	QX	151 128					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			UN	148 335	UP	21 776	UQ	18 900	UR	151 211					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial	RP	RQ		RR		RS		RT		RU		RV			
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL I	RW	RX		RY		RZ		SB		SC		SD			
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1			
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL					NM						NO			
TOTAL III															
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW				Total général non venté (NS + NT + NU)	NY			Total général non venté (NW - NY)	NZ					
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL A L'EAU SOLAIRE		Néant ☐	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 444 979,83 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 45 142,60 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif moyen

LM

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

LM

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

LM

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 04/08/2023

2 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres	83			83	
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	87 019	10 558		97 577	
Install. générales, agencements divers	34 061	14 455		48 516	
Matériel de transport	52 573	55 490	18 900	89 163	
Autres immobilisations corporelles	7 520			7 520	
Immobilisations financières	745	525		1 270	
TOTAL	182 001	81 028	18 900	244 129	

LM

3 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat° Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles	83			83
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels	79 359	4 869		84 228
Install. générales, agencem., aménagement. divers	30 924	2 304		33 228
Matériel de transport	31 721	13 980	18 900	26 801
Autres immobilisations corporelles	6 248	624		6 872
TOTAL	148 335	21 777	18 900	151 212

LM

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 04/08/2023

4 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés	6 404			6 404
Autres dépréciations				
TOTAL	6 404			6 404

LM



SARL A L'EAU SOLAIRE

4 ZA LES PRAIRIES

38290 FRONTONAS

Tél: 06 34 56 46 00

Siret: 502 668 916 00021 APE 4322B

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 04/08/2023

5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	170		170
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	7 573		7 573
Autres créances clients	52 252	52 252	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	9 366	9 366	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	29 204	29 204	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 131	3 131	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	101 696	93 953	7 743
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an	36 218	11 644	15 659	8 915
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	70 428	70 428		
Personnel et comptes rattachés	6 118	6 118		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	47 475	47 475		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	7 564	7 564		
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	40	40		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	319	319		
Autres dettes	19 205	19 205		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	187 367	162 793	15 659	8 915
Emprunts souscrits en cours d'exercice	35 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	17 361			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

LM

A L'EAU SOLAIRE
SARL au Capital de 7 500 €
Siège Social : 4 Z.A. des prairies
38290 FRONTONAS

Procès Verbal de délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Du vendredi 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le trente juin
A vingt heures.

L'associé de la société SARL A L'EAU SOLAIRE,
S.A.R.L. au capital de 7 500 €, ayant émis 7 500 parts sociales de 1 € chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Annuelle sur la convocation de la Gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant de séance.

Sont présents :

Monsieur Laurent MURGUE

Titulaire de 7 500 parts sociales, ci 7 500 parts

Seul associé de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par M. Laurent MURGUE, Gérant associé

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1° - Rapport de la Gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 décembre 2022, ainsi que les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, intervenues ou renouvelées au cours du même exercice.

2° - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; quitus de la gérance.

3° - Affectation des résultats.

4° - Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

5° - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence
- L'inventaire au 31 décembre 2022
- Le rapport de gestion établi par la gérance
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions

L'assemblée lui en donne acte.

LM

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pris connaissance des comptes et du bilan dudit exercice, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants autorisés.

Deuxième résolution :

L'assemblée approuve le rapport de la gérance sur l'exercice en toutes ses parties et donne quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants autorisés.

Troisième résolution :

L'assemblée constate l'existence d'un résultat comptable positif de 45 143 €.

L'assemblée, conformément aux propositions de la gérance, décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- 45 143 € au poste « Autres Réserves »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants autorisés.

Quatrième résolution :

L'assemblée, après avoir entendu le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants autorisés.

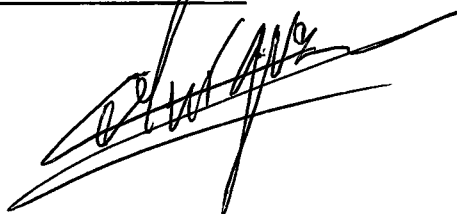
Cinquième résolution :

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal signé par le gérant et les associés présents.

M. Laurent MURGUE



SARL A L'EAU SOLAIRE

4 ZA LES PRAIRIES

38290 FRONTONAS

Tél: 06 34 56 46 00

Siret: 502 668 916 00021 APE 4322B